



Séance du 11 octobre 2021

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
51	36

Objet de la délibération
FINANCES
Admission en non-valeur
Référence
03_20211011_7.10

Date de la convocation
01/10/2021

Date d'affichage
15/10/2021

L'année deux mille vingt et un, le onze octobre à 09 heures 30 minutes, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'Amphithéâtre Jean CAVAILLES – Espace Dewailly à Amiens, sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

Etaient présents :

Mme DÉLÉTRÉ, DECLE, RIFFLART, DESSEAUX, PINON, DEBART, OURDOUILLÉ, BOCQUILLON, CAPELLE, DOVERGNE, SURHOMME, DELNEF, SUIN, FRANCOIS, GAILLARD, DELFOSSE, DESFOSSÉS, STOTER, Mme DE WAZIERS, BOHIN, MAGNIER, DURIEUX, HIVER, THUILLIER, Mme LEROY, BABAUT, CHEVIN, CLIQUET, GEST.

Excusés ayant donné procuration :

M. MERCUZOT donne pouvoir à M. RIFFLART
Mme RODINGER donne pouvoir à Mme DÉLÉTRÉ
Mme THIEBAUT donne pouvoir à M. SUIN
Mme CARON-DECROIX donne pouvoir à M. GAILLARD
M. WATELAIN donne pouvoir à M. FRANCOIS
M. PETIT donne pouvoir à M. MAGNIER
M. DINOARD donne pouvoir à M. BABAUT

Excusés, absents :

Mme FOURÉ, SAVREUX, FOUCAULT, Mme VERRIER, Mme SAVARIEGO, DARRAGON, THEVENIAUD, RENAUX, DUFOUR, Mme VANDEPITTE, Mme QUIGNON, Mme A. LEMAIRE, Mme A.M. LEMAIRE, LENGLET, NOBLESSE.

A été nommé(e) secrétaire de séance :

M. Paul-Eric DECLE

Dans le but d'apurer la comptabilité, Madame le Comptable Public de la Trésorerie Grand Amiens et Amendes a dressé l'état des créances irrécouvrable dont elle sollicite l'admission en non-valeur. Les créances sont considérées comme irrécouvrable lorsque les diligences de Madame le Comptable Public sont restées sans effet sur leur recouvrement. Madame la Comptable Public sollicite l'admission en non-valeur de la créance irrécouvrable suivante :

Débiteur	Reste dû	Motifs de la présentation
On a marché sur la Lune	51 994,65 €	Poursuite sans effet

En conséquence, il est demandé aux membres du Comité Syndical d'admettre en non-valeur la créance irrécouvrable détaillée ci-dessus et d'imputer la dépense correspondante à l'article 6541 du budget 2021.

Le Comité syndical,
Entendu l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré.
A l'unanimité

- Admettent en non-valeur la créance irrécouvrable et impute la dépense correspondante à l'article 6541 du budget 2021.



Fait et délibéré le 11 octobre 2021
Et ont signé les membres présents ;
Pour extrait conforme,

Le Président,
P. RIFFLART



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Pole Metropolitain du Grand Amienois

Utilisateur : PASTELL polemetropolitaingrandamienois.actes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	03_20211011_710
Date de la décision :	2021-10-11 00:00:00+02
Objet :	FINANCES : ADMISSION EN NON-VALEUR
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	080-200082063-20211011-03_20211011_710-D
	E
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-200082063-20211011-03_20211011_710-DE-1-1_0.xml	text/xml	867
Nom original :		
03_20211011_710.pdf	application/pdf	666995
Nom métier :		
99_DE-080-200082063-20211011-03_20211011_710-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	666995

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	12 octobre 2021 à 14h31min05s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	12 octobre 2021 à 14h31min07s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Emilie Lriverend
En attente de transmission	12 octobre 2021 à 14h31min08s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 octobre 2021 à 14h31min09s	Transmis au MI
Acquittement reçu	12 octobre 2021 à 14h31min25s	Reçu par le MI le 2021-10-12

